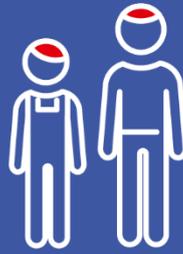




**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Formalités administratives



Formalités administratives

Table des matières

Les documents d'identité et les visas.....	4
Quels documents vous faut-il avoir pour voyager ?	4
Que faire si vous perdez vos papiers d'identité ?	5
Combien de temps pouvez-vous utiliser votre carte nationale d'identité ?	6
Voyager avec vos enfants de moins de 18 ans.....	7
Quels documents doit avoir un enfant de moins de 18 ans pour voyager ?.....	7
Qu'est-ce que l'autorisation de sortie du territoire ?.....	7
Voyager avec vos animaux	8
Voyager avec de l'argent	8
Avoir de l'argent sur vous	8
Le transfert d'argent.....	9
Voyager avec votre voiture	9

Les documents d'identité et les visas

Quels documents vous faut-il avoir pour voyager ?

Demandez à l'ambassade ou au consulat du pays où vous allez quels papiers vous devez avoir avec vous pour voyager.

Les ambassades s'occupent des relations entre la France et le pays étranger.

Le consulat est un service public qui s'occupe des Français et des Françaises :

- qui vivent dans un pays étranger
- qui voyagent à l'étranger

L'ambassade ou le consulat vous diront si vous devez avoir avec vous :

- une carte nationale d'identité
- un passeport
- un visa

Un **visa** est une autorisation d'entrer dans le pays.

Les consulats installés en France donnent les visas aux Français et aux Françaises qui voyagent.

Le plus souvent, vous voyagez avec :

- votre carte d'identité en Europe



- un passeport pour les autres pays du monde
Pensez à refaire votre passeport en avance
s'il est périmé.



Que faire si vous perdez vos papiers d'identité ?

Avant votre voyage, pensez à :

- garder chez vous des photocopies de vos papiers d'identité
- créer votre compte personnel sur le site [Service Public](#).

Vous pouvez mettre une copie de vos papiers d'identité
sur votre compte personnel

Si vous perdez vos papiers d'identité,
vous pourrez télécharger une copie à partir de votre compte.



Si vous perdez vos papiers d'identité à l'étranger,
vous devez aller au commissariat de police
pour dire que vous n'avez plus vos papiers d'identité.



L'ambassade et le consulat français peuvent :

- **vous donner un laissez-passer**

Un laissez-passer est un permis de voyager.

Il vous permet de pouvoir rentrer en France.



- **refaire votre passeport**

Refaire votre passeport à l'étranger est aussi payant.



Combien de temps pouvez-vous utiliser votre carte nationale d'identité ?

Depuis le 1^{er} janvier 2014 les cartes nationales d'identité ont une validité de 15 ans.

Les cartes nationales d'identité faites entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ont une durée de 10 ans + 5 ans.

C'est-à-dire 5 ans de plus que la date indiquée dessus.

Par exemple,

si vous avez fait votre carte le 24 avril 2008,

la date de validité sur votre carte est le 23 avril 2018.

En vrai, elle est valide jusqu'au 23 avril 2023.

Certains pays étrangers refusent le changement de durée de validité de la carte nationale d'identité.

Nous vous conseillons de voyager avec un passeport.

Si vous n'avez pas de passeport pour voyager :

- vérifiez quels pays acceptent votre carte d'identité
- imprimez et gardez avec vous les [nouvelles règles de validité des cartes d'identité](#)

Pour avoir plus d'informations sur :

- comment faire vos papiers d'identités, regardez le site [Service Public](#)
- quels papiers avoir quand vous allez à l'étranger, regardez [les conseils aux voyageurs par pays](#)



Voyager avec vos enfants de moins de 18 ans



Quels documents doit avoir un enfant de moins de 18 ans pour voyager ?

Les enfants doivent voyager avec leurs papiers d'identité comme :

- une carte d'identité
- un passeport
- un passeport avec un visa



Si l'enfant voyage dans un pays qui demande un visa, pensez à demander le visa en avance.

Les consulats installés en France donnent les visas aux Français et aux françaises qui voyagent.

Qu'est-ce que l'autorisation de sortie du territoire ?

Un parent peut voyager seul avec son enfant.

Certains pays peuvent demander à ce parent une **autorisation de sortie du territoire**, aussi appelée AST.

L'AST est une lettre

écrite par le parent qui ne voyage pas.

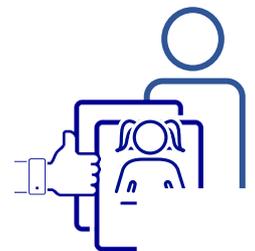
Le parent qui ne voyage pas écrit

qu'il est d'accord pour que

l'autre parent voyage seul avec leur enfant.

Par exemple, le papa écrit que

la maman peut voyager à l'étranger avec leur enfant.



Vous pouvez aussi remplir une autorisation de sortie du territoire officielle sur le site [Service Public](#).

Voyager avec vos animaux



Avant de voyager avec votre animal, renseignez-vous sur :

- les papiers à avoir avec vous
 - les vaccins obligatoires à faire à votre animal
- Certains pays veulent que les animaux soient vaccinés 6 mois avant le voyage.



Certains pays refusent les animaux ou demandent des papiers spéciaux.

Voyager avec de l'argent

Avoir de l'argent sur vous



Il faut avoir assez d'argent sur vous pour payer ce que vous achetez durant votre voyage.

Demandez à votre banque si votre carte bancaire fonctionne dans le pays où vous allez. Vérifiez combien d'argent vous pouvez retirer aux distributeurs



avec votre carte bancaire
pendant votre voyage.

Si vous voyagez avec plus de 10 000 € sur vous,
vous devez remplir une déclaration au bureau des douanes.
Pour avoir plus d'informations,
regardez le site du [Bureau des douanes](#)

Le transfert d'argent

Faire un transfert d'argent veut dire déplacer de l'argent
d'un compte bancaire à un autre compte bancaire.

Vous pouvez faire un transfert d'argent
si vous n'avez plus d'argent pendant votre voyage.

Par exemple, parce que vous avez perdu votre carte bancaire.

Vous pouvez faire un transfert grâce à des entreprises spécialisées
comme Western Union ou MoneyGram.

L'ambassade ou le consulat ne vous prêteront pas d'argent.

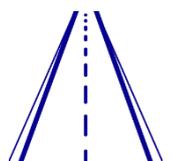
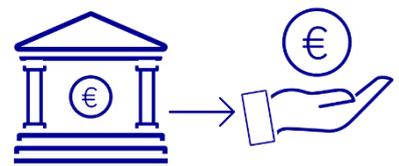
L'ambassade ou le consulat peuvent vous aider à
faire un transfert d'argent si vous en avez besoin.

Cela s'appelle faire un transfert par voie de chancellerie.

Le transfert par voie de chancellerie peut être un peu long.

Voyager avec votre voiture

Si vous conduisez à l'étranger,
vous devez connaître le code de la route
du pays où vous allez.



Si vous voyagez avec votre voiture,
vous devez avoir avec vous :

- **la carte grise de votre voiture**

La carte grise est la carte d'identité de la voiture.

C'est un document officiel.

- **la carte internationale d'assurance**

La carte internationale d'assurance vous permet d'être assuré
si vous avez un accident de voiture à l'étranger.



- **le permis de conduire international ou PCI**

Le PCI est la traduction officielle de
votre permis de conduire français.

Pour obtenir votre PCI,

il faut faire une demande sur le site internet de

[l'Agence nationale des titres sécurisés \(ANTS\).](#)

Pour plus d'informations,

regardez la page [le permis de conduire international](#)

- **le carnet de passage en douane**

Le carnet de passage en douane est une autorisation
pour rouler avec votre voiture
dans un pays étranger.

Le carnet de passage en douane est valable
pendant une courte période.

Vous pouvez avoir un carnet de passage en douane
dans un automobile club.

Les automobiles clubs sont des sociétés d'assistance automobile



ou des associations d'usagers de la voiture
comme l'Automobile Club de France.

Pour plus d'informations, regardez la page de [l'automobile club.](#)



Ce document accessible à tous a été transcrit par

[Com'access](#)

avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site :

www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit

© Flaticon

Nous remercions vivement Alain et Michel de la Résidence de la Lande,
Betton (35) pour la relecture et la validation du document.